FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL N° CONVENTION CZZ 1813.01 A

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

GESTION DES FORETS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL

Projet FONABES



Compte rendu de la mission du Chef de Projet à Niamey en appui à l'UCC Niger du 7 au 15 octobre 2018

Table des matières

Co	ompte re	endu de la mission du Chef de Projet à Niamey en appui à l'UCC Niger	1
dı	ı 7 au 1.	5 octobre 2018	1
1.	Intro	oduction	4
2.	Aspe	ects contractuels	4
3.	Com	posante 1	4
4.		- posante 2	
	4.1	Composante 2a: élaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre	
	4.11	Elaboration de versions simplifiées des PAGS et tableaux	4
	4.12	Elaboration d'une méthodologie d'actualisation (et d'élaboration) de PAGS	4
	4.2	Composante 2b: Mise en œuvre des PAGS	6
	4.21	Réunion de mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre des PAGS	6
	4.22	Programmes de travail de l'animateur	
	4.23	Formation des acteurs à la mise en œuvre des PAGS/PSG	
	4.24	Les conventions Communes – DDE – SLG	
	4.25	Délimitation des parcellaires	7
5.	Com	posante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés	7
	5.1	Composante 3a : SCS & CFD	7
6.	Com	posante 4	8
7.	Com	posante 5	8
	7.1	Visite Baban Rafi	8
	7.2	Divers	8
	7.21	Il avait été envisagé une rencontre avec le Ministère chargé de l'Energie mais cela n'a pas été	
		rmé	
	7.22	Mission évaluation	8

Tableau 1 : Tâches pour la mise en place SCS Niger	7
Annexe 1 : Programme de travail du Chef de Projet FONABES au Niger du 7 au 15/10/2018	9
Annexe 2 : Evolution des activités de l'UCC Niger de juin à septembre 2018	10
Annexe 3: Réunion Niamey DGEF 9 octobre 2018	13
Annexe 4: Réunion Say 11 octobre 2018	
Annexe 5: Réunion Torodi 13 octobre 2018	16
Annexe 6 : Carte PAGS Balguiti UCC Niger (à installer en entrée du village)	18
Annexe 7 : Feuille de route pour la mise en œuvre des PAGS	20
Annexe 8 : Liste des PAGS ex-Gesforcom 2010	
Annexe 9: Recrutement des ACS	26
Annexe 10: Présentation réunion maires + conseillers municipaux Torodi 13 octobre 2018	36
Annexe 11 : Actualisation des 13 PAGS ex-Gesforcom	
Annexe 12 : Projet de convention communale (concerne la commune de Say mais devra être adaptée à cas de figure)	ì chaque

UCC	:	Niger
Rédacteurs	:	Pierre Montagne, Idrissa Oumarou
Date	:	Du 7 au 15 octobre 2018
Lieu	:	Niamey
Objet	:	Suivi UCC Niger
Ordre du jour	:	Point sur les activités par composante :
Ordre du jour	:	 Point sur les activités par composante : Composante 2a : Méthodologie actualisation PAGS ex-Gesforcom par calculs simplifiés des quotas (AssoumaneGarba, A. Ichaou et Garba DGEF) élaboration des TDR pour l'actualisation de 13 PAGS ex-Gesforcom Composante 2b :
		• Autres:
		o PNED Direction énergie,
		o Thèse AbdoulKarim
Personnes	:	Idrissa Oumarou, responsable UCC Niger
rencontrées		Souley Doudou, responsable BDD 3 pays
		Aboubacar Ichaou, consultant
		Garba Adamou, chef division aménagement forestier DGEF
		Yacouba Seybou, DGEF/RT
		Ibro Adamou, DGEF pi
		Participants réunions Say, Niamey et Makalondi (voir annexe 4, 5 et 6)
		Baba Oubarakou, animateur Fonabes
		Assoumane Garba, télédétection Abdoublission de écond
		Abdoul Karim, thésard Dagis Chilleums, SCAC
		Regis Guillaume, SCACGuillaume Favreau, IRD
		Ibrahim Bouzou Moussa, conseiller MESRI
		Souleymane Ouedraogo, DG CRA
		Mme Habsatou Boukary, CNRA
		• M. Hamani, INRAN et ???
		•

1. Introduction

Une mission du chef de projet à Niamey a été organisée du 7 au 15 octobre 2018. Elle avait pour objectif principal de faire le point des activités en cours et de préparer la programmation des activités pour la fin 2018.

Elle a confirmé qu'une mission d'évaluation externe du FFEM est en cours de préparation (AO) et devrait être à Niamey mi-novembre 2018.

2. Aspects contractuels

Concernant les aspects administratifs, financiers et contractuels de la mise en œuvre du projet, cette réunion a permis :

- De récupérer des pièces justificatives pour les dépenses de la période septembre 2018
- De confirmer l'importance de préparer les annexes D qui regroupent l'ensemble des travaux réalisés au cours des années 2016, 2017 et 2018 dans l'optique de préparer les CCP 1^{er} semestre 2019.

3. Composante 1

Composante achevée voir site fonabes.org

4. Composante 2

4.1 Composante 2a: élaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre

4.11 Elaboration de versions simplifiées des PAGS et tableaux

Après validation le 7 mars 2018 par le Ministre en charge des forêts, les PAGS (9 à objectif d'exploitation et 1 à but de restauration), ont été déposés dans le site www.fonabes.org

L'UCC est en train de finaliser la mise en place de panneaux d'information sur les contenus des PAGS. Voir annexe 6 pour le cas de Balguiti

Ils sont destinés à permettre aux gestionnaires des SLG d'informer le plus précisément possible les bucherons sur les blocs mis en exploitation, les limites et quotas à respecter. Ils permettent aussi en affichant les coordonnées GPS des limites des blocs, à tout visiteur extérieur, de retrouver ces limites de blocs et de vérifier qu'elles sont respectées.

4.12 Elaboration d'une méthodologie d'actualisation (et d'élaboration) de PAGS

Depuis mai 2016, la DGEF souhaite que le projet appuie l'actualisation de 22 PAGS élaborés en 2010 par l'ex-projet Gesforcom. Une réunion le 9 octobre 2018 a permis de valider les grands principes méthodologiques de ce travail. Voir annexe 3

Un TDR a été élaboré avec des consultants du BE BEIE. L'enjeu de ce TDR est double. Il s'agit d'une part de revoir la méthodologie en vue d'envisager une extension spatiale rapide à même de fournir au moins 50% de la demande urbaine de Niamey (soit de l'ordre de 150 000 tonnes) tout en remédiant, d'autre part aux écueils qui ralentissent la mise en place des PAGS, notamment le temps (i) très long nécessaire à la réalisation des inventaires, au traitement des données et le calcul des quotas d'exploitation et de commercialisation et (ii) de validation, du fait de la lourdeur administrative ellemême liée à l'obligation de l'intervention du ministre qui signe l'arrêté des PAGS, au titre de la loi.

Le temps pris pour les 9 PAGS élaborés (plus de 15 mois), à partir du moment où un site est identifié suite aux concertations intra-communales apparait rédhibitoire si l'on veut assurer un approvisionnement durable de la ville. Avec 65 000 ha, les 9 PAGS (sans Bango) assureront au mieux une production de 18 000 stères par an (ou 5 400 tonnes) soit un volume prélevé moyen à l'ha de 0,1 tonne. Si l'objectif est d'organiser un approvisionnement de 150 000 tonnes, ce sont donc au moins 1,8 million d'ha qu'il faut mettre sous aménagement soit, avec une surface moyenne par marché de 7200 ha un nombre total de marché de 250! On voit que l'enjeu va bien au-delà des 9 PAGS présentement élaborés! Il convient dans un premier temps de bien revoir les méthodes pour accélérer les rythmes de développement.

Il faut aussi rappeler que le 12 avril 2017, lors de la séance de restitution du processus d'élaboration des 9 premiers PAGS appuyés par Fonabes, il avait été retenu la nécessité de définir les conditions de la validation des PAGS pour deux raisons essentielles notamment :

- éviter la situation des 20 PAGS élaborés par le projet GESFORCOM où avec un important investissement humain et financier, ils sont restés sans lendemain et restent du « papier » ;
- préciser à quel niveau cette validation devrait se faire si l'on tient compte de l'article 30, alinéa 3, de la loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier qui souligne que "les plans d'aménagement forestier sont approuvés par arrêté du Ministre chargé des forêts dans le cas des forêts de l'Etat et par l'autorité compétente décentralisée dans le cas des forêts des collectivités territoriales." A cela s'ajoute le décret n°2016-075/PRN du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Communes dans les domaines de l'éducation, de la Santé, de l'Hydraulique, et de l'Environnement.

Les 20 PAGS / PSG élaborés en 2010 par le projet GESFORCOM n'ont jamais été validés comme le prévoyait la loi 2004-040 du 8 juin 2004 en son article 30 qui stipule :

« Article 30 : La gestion des forêts domaniales se fait conformément aux plans d'aménagement forestier élaborés par l'administration chargée des forêts ou sous son contrôle en concertation avec les populations concernées et, le cas échéant, avec les gestionnaires des forêts.

Les plans d'aménagement forestier définissent les opérations et mesures à réaliser dans le temps et l'espace afin de tirer des rendements optimums et soutenus de la forêt, sans porter préjudice à sa capacité de régénération et de production à long terme, à son équilibre écologique et à sa diversité biologique.

Les plans d'aménagement forestier sont approuvés par arrêté du Ministre chargé des forêts dans le cas des forêts de l'Etat et par l'autorité compétente décentralisée dans le cas des forêts des collectivités territoriales.

Les plans d'aménagement forestier sont ensuite intégrés aux schémas d'aménagement foncier prévus par la législation en vigueur. »

De fait, il n'y a pas eu de suites à ces recommandations puisque les 20 PAGS ex-Gesforcom n'ont toujours pas été révisés et que les conditions de validation n'ont pas changé : près de 4 mois ont été nécessaires à l'administration pour valider les 10 PAGS élaborés avec l'appui de Fonabes. Le problème majeur qui ressort est que si près de 18 mois ont été nécessaires pour élaborer et valider 10 PAGS qui ne sont à même de produire que moins de 1% de la demande urbaine, qu'en sera-t-il lorsque l'on visera 50% de la demande soit la production et la commercialisation d'au moins 150 000 tonnes éq. bois de feu !

Pour tenter de résoudre ce problème dans des conditions techniques acceptables, le projet a demandé à une équipe rassemblant un sylviculteur spécialiste de l'évaluation de la ressource et des inventaires et un télédétecteur de proposer une méthode permettant de limiter les temps de travaux pour l'élaboration des PAGS. L'exercice technique, pour vérifier la qualité des PAGS, sera fait sur les 30 PAGS ex-Gesforcom des communes de MAkalondi (25) et de Torodi (5) réduits à 13 suite à l'élimination des PAGS élaborés dans la commune de Torodi, de 2 déjà pourvus par Fonabes et de 10 PAGS ex-Gesforcom dont les SLG ne sont pas fonctionnelles. L'enjeu n'est pas de déterminer les stocks (comme il serait fait après inventaire) mais de déterminer les quotas par approximation de l'état des

formations végétales (après stratification). Des opérations vérité terrain seront être conduites si nécessaire¹.

Les présents TDR sont élaborés à l'intention de deux consultants, l'un évaluation de la ressource et l'autre télédétecteur, qui, dès que la méthodologie générale aura été présentée et acceptée par la DGEF, assureront l'actualisation de 13 PAGS ex-gesforcom de la commune de Makalondi sans qu'il soit nécessaire et utile de faire des inventaires stocks tout en maintenant une bonne fiabilité des quotas fixés. Cette actualisation des quotas fixés en 2010 sera faite sur la base d'une délimitation cartographique à partir des limites des PAGS Gesforcom.

Le principe d'un début des travaux le 1^{er} novembre a été arrêté. Il tient compte du délai de finalisation des TDR et de la contractualisation Fonabes – BEIE.

4.2 Composante 2b: Mise en œuvre des PAGS

4.21 Réunion de mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre des PAGS

Après la réunion des acteurs des 8 et 9 avril 2018, l'UCC poursuit ses activités pour le lancement effectif de l'exploitation en se mobilisant pour la mise en place du SCS/CFD (voir annexes 4 les résultats des discussions avec la commune de Say le 9 octobre 2018).

4.22 Programmes de travail de l'animateur

L'animateur Debout Niger poursuit ses efforts pour la mise en place du SCS. Il devra, dès engagement des missions d'élaboration des 13 PAGS ex-Gesforcom, assurer la reprise des SLG (composition, formations etc..).

Il est attendu de l'animateur qu'il mette ses CR de missions mensuels à disposition du projet.

4.23 Formation des acteurs à la mise en œuvre des PAGS/PSG

Suite à la formation des acteurs réalisée en juin-juillet 2018, le mois d'août a permis de réaliser en relation avec le responsable BDD, le recrutement des ACS. Ces ACS (3 pour Makalondi, 2 pour Ouro Gueladio et 1 pour Say) sont maintenant actif même si ol reste encore à clarifier les conditions de leurs rémunérations.

Celle-ci a été abordée avec les maires et conseillers municipaux le samedi 13 octobre à Torodi. (voir annexe 5). L'UCC devra dans les semaines à venir assurer leur formation et la mise en place des tablettes outil indispensable à la mise à jour de la BDD disponible sur le site web de fonabes.

L'UCC doit encore, assurer la mise à jour des quotas des 9 SLG sur le site web.

4.24 Les conventions Communes – DDE – SLG

Lors de la réunion des UCCs à Bamako du 23 au 26 septembre 2018, dans le cadre de la mise en œuvre des PAGS, il a été décidé la redynamisation de l'organe chargé de veiller à la bonne gestion des ressources naturelles (respect des quotas, parcellaires, techniques de coupe, périodes, régulation, etc) et au bon fonctionnement des SP. Ainsi, il a été décidé de la mise en confiance/responsabilisation du Groupe Technique de Gestion Durable (GTGD).

Une convention communale doit permettre l'officialisation des GTGD et prévoie les conditions de leur prise en charge (dans le même temps que la prise en charge des agents SCS (rémunération, fonctionnement etc..).

Il est clair également qu'il est nécessaire que l'état des stocks soit établi dans les 3 pays par des inventaires nationaux. Cela a été fait au Mali (Alliance Globale sur le Changement Climatique) en décembre 2014 et au Burkina Faso l'IFN2 en mai 2015. Au Niger, malgré des états des formations forestières périurbaines réalisés en 2014 et 2015 respectivement pour les bassins d'approvisionnement en bois-énergie des villes de Zinder et Maradi puis Niamey, il n'existe pas d'état exhaustif national.

Nous n'avons peu eu d'information précise quant à la signature de ces conventions avec les 3 communes.

4.25 Délimitation des parcellaires

La mission de délimitation des 9 PAGS (et des blocs mis sous exploitation) a été faite en juillet 2018. Les cartes blocs de parcellaires (sauf Balguiti) sont insérées dans le site du projet (www.fonabes.org). Des panneaux doivent permettre de les installer devant les marchés ruraux (cf annexe 6)

5. Composante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés

5.1 Composante 3a : SCS & CFD

Le premier semestre 2018 a permis de faire une avancée considérable pour la mise en place d'un SCS/CFD dans les 3 pays notamment au Niger. La réunion des UCC du 17 au 22 juin 2018 à Ouagadougou a permis aux responsables des BDD d'affiner les applications informatiques SCA/CFD propres à chaque UCC. Celles-ci, individualisées par pays, ont été associées au site internet du projet www.fonabes.org

Après l'acquisition des tablettes (une par commune) l'UCC est en mesure de lancer la formation des agents communaux à l'utilisation de ces outils.

Le responsable BDD, chargé de la mise en place du SCS dans les 3 communes avec dans le même temps le mécanisme de collecte des fonds qui doivent permettre la prise en charge de ces agents.

Tableau 1 : Tâches pour la mise en place SCS Niger

Prévu début juin	Etat fin août	Etat fin septembre
La désignation par la DGEF d'un agent responsable de la BDD à former;	Deux agents de la DGEF ont été nommés comme responsables de la BDD en lien avec les agents communaux de suivi	•
• La définition de la contribution de chaque commune au fonds du SCS;	Effectif	•
D'effectuer les prélèvements en rapport avec les gestionnaires et les agents forestiers;	Les taux de prélèvement par les gestionnaires pour abonder les fonds SCS sont arrêtés	•
De sensibiliser les bûcherons au bien- fondé du SCS et obtenir leur participation;	• En cours	•
• La détermination du taux de prélèvement par moyen de transport ;	• En cours	•
L'identification du nombre d'agents nécessaires à recruter par commune et élaboration des TDR définissant les critères de recrutement des agents communaux de suivi;	• En cours	•
De sensibiliser les autres MR de bois de chaque commune pour les intégrer dans le SCS;	• En cours	•
D'identifier une procédure pour sécuriser les fonds à mobiliser.	• En cours	•

6. Composante 4

RAS

7. Composante 5

7.1 Visite Baban Rafi

Il avait été retenu, lors de la réunion UCC de juin 2018, de préparer pour la fin 2018, une visite conjointe des 3 UCC à Maradi pour visiter l'aménagement de la forêt de Baban Rafi qui avait été présenté lors de l'atelier PAGS d'avril 2018.

L'UCC Niger est chargée de préparer cette mission en relation avec les UCC Mali et Burkina Faso.

Sur la base de ces discussions, un TDR a été rédigé par l'UCC Niger ainsi que le budget pour le trajet Niamey – Maradi – Baban Rafi – Maradi – Niamey – Say – Niamey.

Pour les transports, il est retenu des minibus type Hiace soit une dizaine de personnes (UCC (2), Communes (3), Administration locale (1), Structures de production (3), Agent DGEF CFD (1).

La date prévisionnelle de cette mission (dont le principe dépendra aussi du budget total à prévoir) est envisagée en novembre – décembre 2018 selon les activités SCS et la mission d'évaluation.

7.2 Divers

7.21 Il avait été envisagé une rencontre avec le Ministère chargé de l'Energie mais cela n'a pas été confirmé.

7.22 Mission évaluation

Il a été procédé à l'information des partenaires de l'administration nationale et locale ainsi que les communes de la préparation d'une mission d'évaluation FFEM prévue courant novembre 2018. Il s'agissait surtout de recueillir leurs points de vue quant au projet de TDR qui leur a été transmis et qui seront améliorés et complétés au regard de ces observations.

Le chef de projet tiendra informés les UCCs de la date exacte de la mission.

Annexe 1 : Programme de travail du Chef de Projet FONABES au Niger du 7 au 15/10/2018

Programme de mission du Chef de projet au Niger du 08 au 14 octobre 2018

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi 11.10.2018	Vendredi	Samedi
08.10.2018	09.10.2018	10.10.2018	0000011101002010	12.10.2018	13.10.2018
11 heures: Finalisation du projet de programme de mission et confirmation des RDV;	11 heures : Présentation à la DGEF de la nouvelle méthodologie d'actualisation des PVAF/PAGS ex- Gesforcom	9 heures: RDV à l'ambassade France avec Régis Guillaume, SCAC; 11 heures: RDV à l'IRD avec Guillaume Favreau, Représentant; 12 h: Abdoulkarim	Lancement officiel du SCS à Say;	Mise à jour du site web (compléter les villages pour Makalondi par exemple) et Préparatifs organisation de la formation des ACS;	9 heures: Rencontre à Torodi avec les Maires et conseillers communaux de développement rural des trois (3) communes d'intervention avec le Chef de projet sur les enjeux du SCS.
12 h 30-14 h 30 :	12 h 30-14 h 30 :	12 h 30-14 h 30 :	12 h 30-14 h 30 :	12 h 30 : Pause	
déjeuner	déjeuner	déjeuner	déjeuner	déjeuner	
14 h : Programme de travail ajusté 16 h Réunion avec Dr Ichaou et Asman Garba pour la préparation de la présentation à la DGEF de la méthodologie d'actualisation des PVAF/PAGS ex-Gesforcom	15 heures: RDV à la Direction ED/SG 16 heures: TDR: Ichaou / Assoumane actualisation des PAGS ex- Gesforcom C2a: mise en route des travaux de réactualisation des PAGS ex- Gesforcom; - Etat d'avancement des activités UCC Niger; - Situation de mise en place effective du SCS: lancement officiel à travers les 3 communes;	15 heures: BEIE (Alio Hamidil et Mamadou Mamane); 17 heures: Aspects administratifs (justificatifs et rattrapage CCP et CCC); Préparation réunion Torodi TDR Budget Ichaou/Assoumane	16 heures: UAM / Dépt géographie: Pr Ibrahim Bouzou Moussa		

Annexe 2 : Evolution des activités de l'UCC Niger de juin à septembre 2018

Activités programmées	Etat d'avancement	
Désignation par la DGEF de deux agents responsables de la BDD et du SCS	Fait / Fin juin - début juillet 2018	
à former		
Définition de la contribution de chaque commune au fonds du SCS	Fait (mai) / Juin -juillet 2018	
Discuter du niveau de prélèvements en rapport avec les gestionnaires et les	Fait (mai) / En discussion à	
agents forestiers	nouveau en la companya en la company	
Sensibiliser les bûcherons sur le bien-fondé du SCS et obtenir leur	Fait (juillet) / En cours de	
participation	répétition	
Détermination du taux de prélèvement par moyen de transport	Fait / Juillet 2018	
Matérialiser les limites des blocs et parcellaires	Fait / Juillet 2018	
Former les SLG et les bucherons par village	Fait / Août 2018 / A répéter	
Remettre officiellement les PAGS	Fait / Août 2018	
Organiser des concertations communales pour définir les critères de	Fait / Juillet-août 2018	
recrutement des ACS		
Recrutement des agents communaux SCS/ CFD	Fait / Août 2018/ Reste décision	
	Makalondi	
Sensibiliser les autres MR de bois de chaque commune pour les intégrer	Fait (août) / En cours pour d'autres	
dans le SCS		
Etablir une Convention avec les communes pour le SCS (et le GTGD ?)	En cours / Septembre	
Formation des agents (DGEF et communaux) au SCS et à l'utilisation de la	En préparation / Octobre	
BDD		
Installation des tablettes du SCS et de la BDD dans les trois (3) communes	En perspective / Octobre	
Mise en place des panneaux des normes techniques et d'indication des	En cours	
marchés		
Lancement officiel du SCS et suivi	En cours / Reste Say	
Sensibiliser la Commune pour le prélèvement régulier du fonds SCS	A prévoir /	

Projet FONABES



UCC Niger

Termes de référence

Organisation d'une rencontre entre le Chef de Projet FONABES et les Conseillers Communaux de développement rural de Makalondi, Ouro Guéladjo, et Say sur la mise en œuvre du Système Communal de Suivi (SCS)

Contexte et justification

Lors de la réunion de Coordination de Bamako du 24 au 26 septembre 2018, les responsables des trois UCC Burkina, Mali, Niger et le Chef de Projet FONABES ont eu à échanger sur la Composante 3 qui concerne "l'amélioration de la filière bois-énergie en visant son autofinancement pérenne, par la mise en place concertée et l'application d'une fiscalité décentralisée" notamment la mise en place du Système Communal de Suivi (SCS).

A cet effet, pour le cas de l'UCC Niger, après le recrutement au cours du mois d'août 2018 des agents communaux chargés du dispositif en question, il a été procédé au lancement du système dans les trois (3) communes (Makalondi le 29/09/2018, Ouro Guéladjo le 4/10/2018, et à Say le 11/10/2018).

A présent, il s'agit de mobiliser tous les autres acteurs de la communes notamment les conseiller, le service communal de l'environnement, etc. en vue de les informer, les sensibiliser et les mobiliser pour accompagner la mise en place de ce dispositif, le rendre pérenne, en somme que la commune s'en approprie. Ces engagements concernent notamment le respect des quotas d'exploitation suite à la validation des PAGS/PSG, base de la gestion durable pour la production de bois-énergie, et surtout de procéder au prélèvement convenus sur les vente de bois pour tous les moyens de transport concernés.

L'ordre du jour comprendra :

- Introduction et remerciements ;
- Bref aperçu sur les PAGS notamment les quotas ;
- Les délimitations des blocs et parcellaires ;
- Le Système Communal de Suivi (SCS) et ses enjeux;
- la présentations des agents SCS et leur rôle;
- Les prélèvements :
 - Camions: 2000F/passage,
 - Charrettes: 200F/voyage,
 - Bucherons: 100F/stère)
- le coup d'envoi du démarrage donné par la Commune (Maire et/ou Vice maire).

Objectif général

Il s'agit de mettre en place les conditions pratiques pour l'organisation d'une rencontre tenant lieu de mobilisation des acteurs pour le lancement officiel du SCS dans les communes de Makalondi, Ouro Guéladjo et Say.

Objectifs spécifiques

Il s'agit à cet effet de :

- Veiller à l'effectivité du déroulement de la cérémonie;
- Informer les acteurs sur les enjeux de l'exploitation en rapport avec les PAGS ;
- Présenter le projet de Convention communale pour la mise en place du SCS.
- Obtenir l'accord de tous les conseillers quant au respect de leurs engagements concernant le SCS. Il s'agira notamment de rappeler des dispositions retenues pour le fonctionnement du SCS avec toutes les questions de prise en charge ;
- Dresser la liste de présence des participants ;
- Effectuer le règlement des frais de transports et le repas des participants ;
- Assurer toutes tâches non prévues allant dans le sens de la réussite de cet évènement.

Durée de la mission

La cérémonie se tiendra à Torodi au centre de formation en technique forestières.

Produits livrables

- La liste de présence des participants de la commune et des villages;
- Un Procès verbal de la cérémonie ;
- Un rapport financier composé de pièces justificatives des coûts supportés (frais de transport des participants, location véhicule, carburant, etc.).

Budget

Voir besoins financiers établis

Le Coordonnateur UCC

Dr Idrissa OUMAROU

Annexe 3: Réunion Niamey DGEF 9 octobre 2018



Projet Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel
Niamey - Niger
Téléphone (227) 91 62 70 73 email:
umarouallelei@yahoo.com

FONABES M

DATE 9/10/2018 LOCALITE DEEF

		LISTE DE PRESE		
	Dennan (OJ)	- Fre sental	ian ele la	enothodologie
d	actualisation.	des PVAF/P	HGS elabore	e par
19	es for com / Par.	Dr. Ichaon	Abou ba car	ef
A	Legonmonie G	orba		
N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATION

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATIONE
1	Idrissa Oumaroy	uce Niger	91.62.70.73	2 lating
2	Assou mane Bausa	ANGMY	96097299	-cff
3	Mahaman Ebrahim H.		2688604	Harry
4	Bohers Silyman	DGDI	96523789	PA
5	Add mon Sugle	SPORE	37174124	
6	Mme Nountaile Bibate		96787699	36
7	Mine Kaula Arsse	LP/060T	89362689	duf
8	Barba Adamou Jay Ina	DEST DEEP	96909494	Allm
9	Hahaman Djaharon		974038 64	70
10	Be be altal Owner		1	A
11	YALOUDA SEYBO	m-t	96 98 7518	Mod
12				
13				
14				
15				,

	Mary - Barriery
	14 21
4	- FONABES O

Projet Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel

Unité Centrale de Coordination Niger 11 vetobre 7018 -Région de : Département de : ... Sauf Commune de : du système Communal de Suits (SCE russier de la commune de Sais Mairie de Soy-LISTE DE PRESENCE SIGNATURE **FONCTION** NOMS ET PRENOMS 7 u 13 R B

12 Marya Aonadar	President Bingo	7
18 Bay ha car Ali	Gerant Belleve	40-
19 Gar Laye Alichina	Buchevan Bellare	2
20 Dagda, Amada	Bucheran Bellare	
Hamane Kakira Kerdri		
er Namane Seson		fluid
23 Ume Hama Sufiction		HB
24 Sh Boubacar Akonus	Leveluz Municipale	A 0
is Ali Sormana aixe	Agent Ses Say	Culting
	BAD 3 Pours FONABES	6111 dury
	<u>V</u>	
		1
	31	



Date 1070di le 13/10/18

Projet Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel Code affaire : 460523

Rencontra de Senso bilisation /Information des actorns Communaux sura le SC Sau miveau els Commune Cistes à Communaux Foradi le 13 (10/18

Nº	Noms et Prénoms	Structure	Contacts	Signature
1	Yayé Gamatié Moclar	DGEF	98328777	0
2	Une Hama Safratore	Marie Adjtecu	Son 962 1-62-515	Pre Pre
3	Mrs Assa Saley	75%		
4	Souley Dudon	BODS Pays FOLLARE	89382465	L/Marly
5	Suleymane House	Recevene Mairie Makaladi Myzo-	96595116	- Augustine
6	Amadou Soumana	Maire Guelas	696573143	M
7	Ounteni Terigala	Ad it maine	96134089	January
8	Garba Adamou Dem Issa	AGEF IDEST	96 90 94 94	Adm
9	Hadiza issouffon	Conseillère		الحل ا
10	HOCYA Aghali	conseiller	96759678	SH
11	Boulocan Homa	Conseiller	94182172	X
12	Fadina Hamidou	conseil 9 ere	25 22 80 73	EA
13	Souleymane Talatou	Agent Scs/6	Ghleble 801	24-
14	Ali Sormana Cissé		96762938	Cust
15	Hassan Alzouma	Agent Scs Say conseiller Cone ladio	99994266	leon

Nº	Noms et Prénoms	Structure	Contacts	Signature
16	Amadon Issa	CF Say	96906236	144
17	tachinou Alkali		96079893	1-17
18	0 1 1 8	Agent scsma		LP.
19	Potanga Denise Soaliy	, 0		#
20		Encadreur	96.49.3438	TA
21		Agent SCSMAK	94736390	mar Court
22	1	pe DR Say		DX.
23		CSCE Say	97865307	Pantie:
24	Ali Mourbaile	C. Municipal	26873057	steels
25	Hama Ounarou	e e	9670-66.24	Harry
26	Kalidury Seyri Abdory	CISCE ISUISUIG	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	m
27	NONTAGNE l'arre	Fonds/Cord	7	2 me
28	NamaniSevan	ANGO	96961796	Pull
29	Soumana Bowlago	PCD-RIGUELLA	96925487	
30	0	RT Gud	-1 . 0	Als.
31	Sanger Joen Aba	negros DDR londe	96260581	Aleter
32	Saydon Ibrissa	1 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	96265173	310
33	Oumanon Dio 10	C.C. gulodi	96165843	p
34	Amadon Amadon O.		99.92.61.47	1 hyle
35	Bodari Namadou	maneyvo	ME	7
36				77,0000
37			BI	No.
38				

Annexe 6 : Carte PAGS Balguiti UCC Niger (à installer en entrée du village)

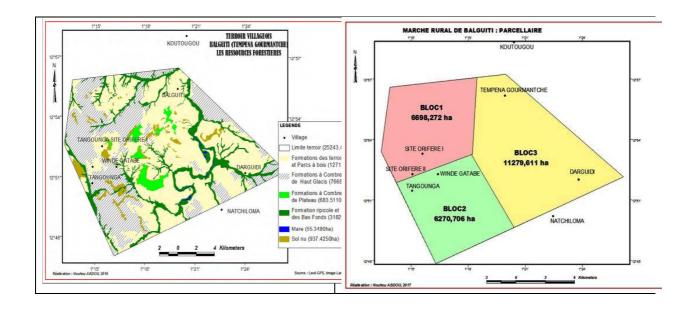
Région de Tillaberi Département de Torodi Commune rurale de Makalondi Marché rural de Balguiti

Superficie mise sous aménagement : 24 248 ha

DIRECTIVES	TECHNIQUES
REGLES D'EXPLOITATION	REGLES DE RESTAURATION ET DE PROTECTION
 Respect des quotas, Respect de l'exploitation par blocs triennaux avec rotation de 9 ans Respect des limites de ces blocs 	Préserver les espèces fruitières des coupes : Kouka, Daniya, Goriba, Jiga
Coupes de furetage au diamètre minimum de 6 cm à 1,30 m du sol de Gueza, Sabara, Kalgo Coupes à 20 cm. du sol	 Enrichissement et/ou plantations dans les zones dégradées : Dakora, Faral Kaya, Nobé, Gamba), Garangarma Eviter les plantations dans les espaces nus;
Coupes des branches des houppiers pour le Kalgo (50%)	Régénération naturelle assistée des Gao : 20 pieds par ha :
Ne pas couper: > les espèces productrices des fruits et légumes, > les arbres produisant les semences, > les espèces rares ou en voie de disparition (telle que Delinya)	
Coupes en saison sèche par les bûcherons formés	

Volet technique de l'aménagement	Unité		2	3	Total
		(2018-2020)	(2021-2023)	(2024-2026)	
Superficie du terroir forestier	ha	6 698	6 270	11 280	24 248
Volume en début de rotation	Stère	154 500	138 371	202 804	
Quota annuel bois vert et mort	Stère	11 570	10 208	13 430	

Mesures stères commercialisés		
Longueur	1 m	
Largeur	1 m	
Hauteur	0.7 m	



Annexe 7 : Feuille de route pour la mise en œuvre des PAGS

Acteurs	Tâches/missions	Fréquence/échéance
SLG/SRGB/CAF	Plan d'action annuel pour la mise en œuvre des PAGS (Organisation des Assemblées Générales de programmation et de bilan des activités, définition et planification des activités annuelles)	Annuel
	Respect du cahier de charge	De manière permanente
	Se doter de statuts et règlements intérieur avec l'appui de FONABES;	Dès que possible
	Elaboration d'un rapport annuel des activités du marché rural	annuel
Fédération des Marchés Ruraux	- Suivi du fonctionnement des SLG (règles, normes,)	Activité permanente
viarenes Ruraux	- Assurer la médiation/conciliation entre les SLG et les autres acteurs ;	Activité permanente
	- Régulation entre les Marchés Ruraux	Activité permanente
Communes	Présentation des PAGS aux membres du Conseil Communal en vue d'une délibération du conseil précisant les engagements ;	Dès la prochaine session du Conseil
	Inscription de l'état de mise en œuvre des PAGs dans l'ordre de jour des sessions régulières du Conseil Communal afin d'examiner périodiquement les progrès, les difficultés et les dérapages et définir les mesures nécessaires	De façon régulière, durant toute la période de mise en œuvre des PAGs
	Assurer la mise en place effective du Système Communal de Suivi (SCS) et de la Base des Données au niveau communal,	Avant la fin du troisième trimestre 2018 au plus tard
	Appuis au SCS (montant additif) Créer un cadre de concertation pour assurer le suivi périodique des PAGS	Permanent Avant l'ouverture de l prochaine campagne de coupe
	Suivi de terrain par les élus	Au moins une fois par trimestre
	Etablir une situation des fonds d'aménagement (FAV) et des fonds villageois de développement (FVD) au niveau de chaque SLG	Avant le démarrage de la prochaine campagn

Tableau : Esquiss	se feuille de route acteurs de la mise en œuvre des PAGS	
Acteurs	Tâches/missions	Fréquence/échéance
SCE	Coacher/former les SLG et les exploitants/ Assurer l'encadrement des SLG et des exploitants du bois	Activité permanente
	Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du PAGS (suivi très rapproché du quota et des normes de coupe, transparence dans la gouvernance du marché rural,)	Activité permanente
	Elaboration des rapports	Rapports semestriels
	Veiller et appuyer les SLGs pour élaborer les rapports annuels institués par le décret d'application de la loi portant régime forestier	Annuelle
DDE	Appuyer l'organisation des présentations des PAGS ;	Courant mai-juin 2018
	Veiller au respect des normes et de la réglementation	De manière permanente
	Assurer la formation sur le terrain en appui au communal	Au besoin
	Veiller à l'effectivité du suivi des activités de la mise en œuvre des PAGs par les SCE et à l'assurance qualité dans les interventions des SCE et des SLG	De manière permanente
FONABES	Assurer la diffusion des documents de PAGS au niveau des acteurs concernés	Immédiat
	Appuyer la présentation des PAGS dans villages FONABES	Au plus tard fin mai 2018
	Appuyer la mise en place du SCS et de la BDD en collaboration avec la commune, l'Administration forestière	Au plus tard fin juin 2018
	Former les utilisateurs de la BDD	Avant le démarrage de la prochaine campagne de coupe
	Elaborer des outils de gestion (fiche de collecte de données, canevas de rapport);	immédiat
	Appuyer les SLG à se doter de statuts et règlements intérieur (Cf Règlements OHADA)	Immédiat
	Appui au renforcement de capacités des acteurs de mise en œuvre des PAGs	Permanent pendant la période restante du projet
	Organiser un voyage d'étude dans la zone de Babanrafi afin de bénéficier de l'expérience acquise à l'intention des SLG, des agents forestiers, et des maires	Au démarrage de la prochaine campagne de coupe
ANEB	Contribuer à la lutte contre la fraude et le blanchiment du bois	Activité permanente

Tableau: Esquisso	e feuille de route acteurs de la mise en œuvre des PAGS	
Acteurs	Tâches/missions	Fréquence/échéance
	Sensibiliser et former ses membres au respect des procédures et règles établies	Activité permanente
DGEF/DGDT	Identification des agents informatiques pour le SCS et la BDD	Immédiat
	Facilitation de la mise en place du SCS	Immédiat
	Production d'une note de cadrage à l'intention des agents forestiers communaux en vue de préciser leurs mandats/tâches et responsabilités dans le cadre de transfert des compétences	

GESFORCOM NIGER SITUATION DES SUPERFICIES AMENAGEES (TORODI)

N° d'ordre	Marché rural		Superfcie	Statut
1	Benabrou	ek.	1 196,75	
2	Bounga Bounga	OK	1 164,83	
3	Dabounti	OK	4 045,46	1
4	Fombouanou	ex.	811,08	
5	Gnomana	9K	532,94	ies PVAF
6	Guessedoundou	ok	3 352,71	sont
7	Korogoussou (Lilo)	ox	3 498,97	finalisées
8	Mangou	OK	2 240,56	
9	Tapagé	OK	6 800,28	ĺ
10	Thiélel Héda	ok	1 901,00	
	SOUS TOTAL		25 544,58	
11	Banjora	or .	836,68	
12	Boulwaga	OL	642,00	
13	Gassira	ok	1 842,00	
14	Niaktiré	ok	1 495,00	
15	Lambouti	or	447,30	
16	Niaro	8K	402,00	Ď.
17	Nimpelma X	OK	1 087,00	
18	Panoma	OK	1 517,00	
19	Tabaré	OK.		Cartes dipo e
20	Kankani	OK) 9W 875,00	PVAF en
21	Boborgou	OK.	0 1 4841,40	
22	Degma	OK	1 586,19	Ichaou
23	Djandjandiori	OK	337,90	
24	Djougoufounou	ex.	2 983,92	
25	Gabikane	OK	1 976,31	
26	Haoulondi	OK	449,23	
27	Kiki Bomanga ! X	OK	1 332,40	
28	Koulbou	OK	395,14	
29	Mossipaga 1	OK	453,64	
30	Nambiti 1	06	4 543,04	
	SOUS TOTAL		28 377,15	
31	Guesse doudoundou 2		0,00	
32	Natchiloma		0,00	
33	Balguiti •		0,00	
34	Djahel Peulh		0,00	
35	Djahel Gourma		0,00	Cartographie
36	Nambiti 2		0,00	en cours
37	Golgana		0,00	
38	Tchambouli		0,00	
39	Tampatiga		0,00	
40	Bassara		0,00	
	SOUS TOTAL		0,00	
	TOTAL GENERAL		53 921,73	

Nº	Nom du MR	Zone	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	QUOTA 9 ans
1	Niaktiré	Gourma	721	684	570	1 975
2	Gassira	Gourma	701	719	915	2 335
3	Panoma	Gourma	1 004	886	562	2 452
4	Kankani	Gourma	1 838	608	776	3 222
5	Tabaré	Gourma	208	262	325	795
6	Nimpelma	Gourma	1 081	1 970	1 933	4 985
7	Bondiora	Gourma	183	550	612	1 345
8	Niaro	Gourma	222	362	374	958
9	Boulwaga	Gourma	422	345	263	1 029
10	Lambounti	Gourma	427	401	246	1 074
11	Dagma	Gourma	6 189	1 726	714	8 629
12	Djandjandiori	Gourma	5 450	1 520	629	7 598
13	Halondi	Gourma	165	333	192	690
14	Kiki bomanga	Gourma	1 621	2 322	2 754	6 697
15	Mossipaga	Gourma	1 066	1 061	188	2 316
16	Nambiti	Gourma	9 689	2 769	20 682	33 140
17	Boborgou Mamoudou	Gourma	6 847	11 411	6 078	24 336
18	Djougoufonou	Gourma	7 065	2 712	5 222	14 999
19	Gabi Kane	Gourma	5 582	3 267	5 425	14 274
20	Koulbou	Gourma	116	492	105	714
TOTAL			50 598	34 399	48 565	133 562

2 em lot GESFORCOM.

N°	Nom du MR	Zone	distance de Niamey en km	catégorie
1	Niaktiré	Gourma	78	2
2	Gassira	Gourma	85	3
3	Panoma	Gourma	82	3
4	Kankani	Gourma	110	3
5	Tabaré	Gourma	130	3
6	Nimpelma	Gourma	127	3
7	Bondiora	Gourma	115	3
8	Niaro	Gourma	135	3
9	Boulwaga	Gourma	129	3
10	Lambounti	Gourma	108	3
11	Dagma	Gourma	100	3
12	Djandjandiori	Gourma	93	3
13	Halondi	Gourma	100	3
14	Kiki bomanga	Gourma	117	3
15	Mossipaga	Gourma	110	3
16	Nambiti	Gourma	105	3
17	Boborgou Mamoudou	Gourma	112	3
18	Djougoufonou	Gourma	123	3
19	Gabi Kane	Gourma	110	3
20	Koulbou	Gourma	105	3
TOTAL				



FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL N° CONVENTION CZZ 1813.01 A

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

GESTION DES FORETS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL

Projet FONABES



CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement CIFOR, Center for International Forestry Research ONFI, Office National des Forêts internationales

RAPPORT FACTUEL

PROCESSUS DE RECRUTEMENT DES AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU SYSTEME COMMUNAL DE SUIVI A SAY, OURO GUELADJO, ET MAKALONDI

DEPARTEMENTS DE SAY ET TORODI/REGION DE TILLABERI

Oumarou A. IDRISSA/Géographe, Coordonnateur UCC Niger/FONABES Garba Adamou DAN ISSA / Forestier, Chef de Division Aménagement/DGEF

Remerciements

Le Coordonnateur UCC et le Représentant de la DGEF remercient vivement toutes les personnes, aussi bien au niveau des administrations de l'Etat (Direction générale des Eaux et Forêts, Département de Say, et les différentes Communes, Say, Makalondi, et Ouro Gueladjo) qui ont bien voulu apporter une aide efficace dans l'organisation du recrutement des Agents communaux chargés du Système Communal de Suivi (collecte des données), et pour l'excellente coopération dont la mission a bénéficiée tout au long de son séjour sur le terrain.

Avant-propos

Dans le cadre du FONABES il est prévu la mise en place du Système Communal de Suivi (SCS) pour la mise en oeuvre des plans d'aménagement et de Gestion simplifiée (PAGS). La présente mission porte sur le recrutement des agents chargés de ce Système Communal de Suivi (collecte des données pour le respect des quotas).

Contexte

COIICA			
	Say, J	le 13/08/10	
Conc	entation pour la mise en p	unce du SCS	
	e de prisenco		
Ve	Noms et Prinoms	Structure	Signatur
1	Souley Donder	FONABES	Alldon
2	Sapaton Asdon	Noinie Say	EH
3	Idrissa Oumaron	FOURES	O. Jamil
4	Rahinaton Idnissa	See CEF	Pleurie
5	Garba Adamer D.I	base .	Gun-
6	Roman Seini	AWER	1 1

our sue la di le 14/08/13

Concertation pour le norutinent des ayents changé du 1-8 e 3 dans la commune de ouroquela dio

Liste de présence

Kalid Seini, Communal E.F. And Senley mane Taladon, Rej. Novine sud Neikolonche', Stagianin Formes stess Amadon Amador, Rej. chy conten of Souley Dendon, BDD Formes BES Stess DR. I drisson Oumanon FORM BS Output Adomore Garsa Dan Issa Ry. RGER Wing Concertation pour le recrutement des agents charges du SCS à rukolondi

Liste de présence

Idrissa Oumaren Basa Ousaruken Ountern Terizersa Kader Tomken Adama Gensar D. J. Sauly Aridon Coordonatus DCC O.M.
Animateur Holine Adjust Hours Reformund Reformund Reformund Reformund Reformund Manual Reformund Reformund Manual Reformund R

Déroulement

Commune de Say

Proces verbal du processes de nouvetement d'un agrent du système Communal de fuini de la commune urbains de Say/Projet FONABES Zuite a un appel à con di datus restreint lancé par la lourneure urbaine de Say, en mue du rountement d'un agent, inwediatement dispossible dans le cadre du système communal de Sirin (SCS) qui sera mis en place par le Projet Fonabes en collaboration avec la direction générale de l'environnement, une liste de & (huit) condidats a été établis-Le test a êté effectivé suivant donx étapes. La première étape erasistant à une l'est l'épren ve avale à l'issue de la guelle deux condidats aut été l'éternes. An cours de la serende itage, les 2 condidate en gartion out subi metest/èpreme d'esite sinte à lagnelle em complidat, en boccurence Ali Sonancua Eighe'a été déclave admis, charant Boukavi Abdan, gjin a allepte cleirement de seintlat. En fai de grai, le présent ? l'à été établi, Cond. FONABES Regresent DGEF Communal Environment Allance Com. Urb. Say Idiesa Cumaran Col Grav ba Ardaman Rabinatan Idriba DIO Idusta Dumara Ali Sonneana C'Ssi' Bon Kani Abdon _ Co

Commune de Makalondi

Proces wer bal du recrutament de trois (3) agents pour le Système Communalde sinin (3e3) de la Commune Ruvole de Makalandi Juite à un appel à Comstidature restreint lancé par La Comme ne terrale de Makalandi, paux le recrutement de trois (3) a gents communaix dons le enche du procums de mise en place du System Commenal de sur in des l'exploitation de bois par les marchés truraux, une liste de Condidats, à its établie, avec 7 condidats. Le test de recontement a êté organise, en Olens (2) L'après = une époence orale et une époence éérite. Al'issu de le sperme prole, eng (5) condidats autétirateurs Amsi, suite à l'épreuve éguite sur la base de deux pour la sonte. exercises informatiques (excell et word), les régultats out donné les son distats ei-demus admis par ordre de mente: 1-Bonbaear Mamane 2. Yacmba Abdan 3. Potaaga Dénise Soaliyé En fai, de gnoi, le présent PV est établi, pane surir et voloir se que de chait. he presentant BEF al Garda Adparon Idnisa Opmaran 1. Paamba Sampari 2. Kabiran Mangar 3. Marie Djanebo. Communal Env. Rep. Commune Resp. Bbl 4. yacomba Abdan -It Knoter T. Olinten Tengala 5. Banbacar Maman - £ 6. Aichaton Tchabri- Ch 7 Potrapa Denie Soaliyé BAP

Commune de Ouro gueladjo

Troves verbal Snite à l'appel à Condidatme lancé par la Commune rurole de Duri Bruéla djo, pour le recrutement d'Agents chargés du Système de Sininéon munol (&CS) à mettre en place en sollaboration avec la D&ET, il a été établie une liste de Candidats (voir liste jamits). Suite à la sur épieure (oral) du test de recrutement pour les quel deux a pents sont rechirchés, un seul candidat sur les quatre (04) présentes, a été jugé afte pour la seconde é preuve, lui mome du mireau 4 me (eta). Tout les antres et preuve, lui mome du mireau 4 me (eta). candidats sent de niveaux inférieur, et comprement à feine des questrous can leur sont papers.

Les questrous can leur sont papers.

Devout cette situation, et pour permettre à la Commune
cle se doter d'acrente vintablement compitents pour le travoil
ale se doter d'acrente vintablement compitents pour le travoil
a partier, le président de la Commistion de secretement à proposé de recondense l'appel à candidature, et à demonder proposé de la Commune et le proponsable communal de l'Enviso. an Sh de la Commune et le proponsable communal de l'Enviso. woment de senthe compte ou Marre et l'aider à trouver de nouveaux constidats, dant eilin ayant dejà èté évalue au testor Nouveaux constidats, dant eilin ayant déjà èté évalue au testor En fair de persi, le présent PV à êté établi. cont signé: Adamon a. D. J Sweymane Les condidats Truley Don 3 - Bordeima Porukay 4-Adumen Amader A

Epreuve de recrutement

REGION DE TILLABERI DEPARTEMENT DE TORODI COMMUNE RURALE DE MAKALONDI (FONABES)

TEST DE RECRUTEMENT DES AGENTS CHARGES DU SYSTEME COMMUNAL DE SUIVI (SCS)

Epreuve pratique de l'utilisation de la micro informatique (bureautique)

1) MSEXCEL

a) Ouvrir MSEXCEL

b) Confectionner le tableau ci-dessous en créant le formule pour calculer le prix total et la somme des totaux

Désignation	Quantité en stère (A)	Prix unitaire (B)	Prix total (C)
Vente bois du lundi	150	1750	(A)X(B)
Vente bois du mardi	100	1750	(A)X(B)
Vente bois du mardi	175	1750	(A)X(B)
Vente bois du mercredi	75	1750	(A)X(B)
Vente bois du jeudi	85	1750	(A)X(B)
Vente bois du vendredi	114	1750	(A)X(B)
Montant total			Somme des (C)

- c) Enregistrer ce tableau dans un fichier sur le bureau avec le mon « VENTE BOIS MAKALONDI »
- 2) MSWORD
- a) Ouvrir MSWORD
- b) Créer le texte suivant :

REGION DE TILLABERI DEPARTEMENT DE TORODI COMMUNE RURALE DE MAKALONDI (FONABES)

TEST DE RECRUTEMENT DES AGENTS CHARGES DU SYSTEME COMMUNAL DE SUIVI (SCS)

- c) Copier le tableau ci-dessus
- d) Enregistrer le fichier sur le bureau avec comme nom « RAPPORT VENTE BOIS MAKALONDI »

Durée = 30 mn

Liste des candidats

Liste des condidats au recrutement des agents charges du suis du système communal de suis (SC5) des marches rurours de la commune surale de say.

Nº	Voms Primons	Singnature
<u></u>	Abolout Azi 3 Dessou Bou	14
2	ALI Sormana Cisse	CASE
3	Soumana Hama	cuf
4	BOUKARI ABAOU	San
5	Roubacar Issa	Jung .
6	Soumana Amadon Scydon	Shak
	Galila Amadon Froussanger	South
7/8/9	Sadam Romadon Sanda	San .
10		

liste des Candiclats au Test de réventement des agents dommunaux de suivi des marchés ruraux de bois-énergie dans le ladre elu Projet FONAPSES (Commune de Makalondi)

	*	
M-d'ordre	Moms et Prénoms	Signature.
01	Paramba Sampani	1
0.2	Kabistou Mangai	16.
	Mario Haha Djæssilo	- A
	yacouba Abdoulaye	- Eun Tun
05 -	Boubakar Mamane	All .
06	Aichatou Tchobri	(1)
07	Potaga Denise Soaliyé	Lomp 1

Makalondi le 16/08/2018

liste des Candidats pour le test de récrutement des agent Communaux de Suivi des Marchés rurans de bois-éneigne Commune Ouro Halado

Mº diordre	Mons et Prénom	Niveau dinstruction	connaissance out in formatique
01	Issiaka Boureima	Niveau 4º	Nom
02	Soumana Instaka	Niveau Be	Nom
03	Boureima Mankaly	Niveau 6ee	Nom
04	Adamou Amadou	Niveau 4º	oui

Le 17/08/2018

18/10/2018



Contexte spécifique (1)

- Validation du SDACD de Niamey le 28 avril 2016
- Choix de 3 communes cibles Ouro Gueladio, Say et Makalondi,
- Élaboration des 3 SDA Forestiers Communaux achevés, présentés aux 3 communes et choix des 9 villages cibles en mai 2017
- 9 PAGS achevés en novembre 2017 et validés en mars 2018
- Restructuration des SLG

Contexte spécifique (2)

- Elaboration des 9 PAGS (plus Bango accès sur la restauration)
- Validation par le ministère en charge de l'environnement acquise après 4 mois (7 mars 2018) à la demande de la DGEF.
- Atelier des 10 et 11 mars à Torodi avec fixation d'une feuille de route arrêtant les rôles des acteurs pour préparer le lancement d'une exploitation ligneuse durable des 9 sites forestiers et la restauration du site de Bango.
- Tout l'enjeu est de s'assurer que les directives techniques et quotas de commercialisation seront effectivement respectées.

Contexte spécifique (3)

- Calculs des quotas établis à hauteur, selon les terroirs, de 30 à 50% des possibilités calculées.
- Les 9 PAGS n'assureront que moins d'un pour cent de la demande de Niamey
- Quotas retenus (18 000 stères ou 5 400 tonnes exploités sur une surface de 66 000 ha) ce qui est très faible soit un volume prélevé moyen à 1 ha de 0,1 tonne
- Met en exergue la nécessaire extension spatiale des surfaces mises sous aménagement pour permettre un approvisionnement majoritaire réellement durable de la ville de Niamey.

Contexte spécifique (4)

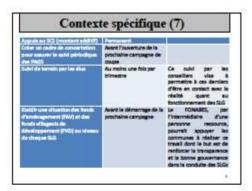
- Si l'objectif est d'organiser un approvisionnement de 150 000 tonnes, ce sont donc au moins 1,8 million d'hi qu'il faut mettre sous aménagement soit, avec une surface moyenne par marché de 7200 ha un nombre total de marché de 250!
- L'enjeu va bien au-delà des 9 PAGS présentement élaborés!
- Il convient dans un premier temps de bien revoir les méthodes pour accélérer les rythmes de développement.

Contexte spécifique (5)

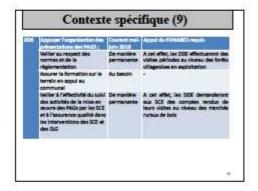
 Feuille de route issue de l'atelier de Torodi 10 et 11 avril 2018 :

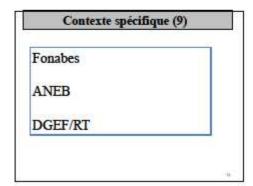
Est.	Schreifenberer Fan Chellen sersent jaar is rete en server der McD (Department der Assemblen Strekniss de jungstermellen ist die Man der activités, differitien at plantfestere der authölie versablen		Description of the second seco
	Sequel de califer de charge	De nambre permanente	in this arrest beam in
	Se donor de statute el régionnerle méritant avec l'appea de PCSAMIS.	Dissipa preside	2 - California de la Ca
	Belonder Con Appell arroad das activités du roarder syst	S. S.	is done deplate as been de done deplater de la le print digna bredit les arries communes antidegés à relie de finance arries de







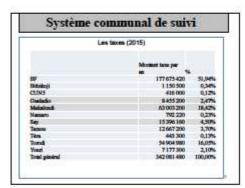




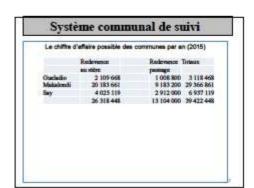
Système communal de suiv	
Recrutement su cours du mois d'août 2018 des agents commune chargés du dispositif	
Lancement du système dans les trois (3) communes : - Makalondi le 29/09/2018, - Ouro Gusladjo le 4/10/2018 - Say le 11/10/2015).	
	ii ii













Système communal	de sui
Le cout prévisionnel d'un agents SCS	3 / mois (20
Cost d'un SCS per commun Higher	
Salaire par mois	60 000
Adhet moto	300 900
Darle stillustice (secretar)	9
of complex per an	50
Carbonast par liles	240
Concernation de la more desiruation/prass	1.5
Maintenance 10% actual par un	50-500
No jeur par senates	- 1
MANAGE CO.	
diamen penals	
e ACC perpose	
No. of the same	1000
Margan de transport par armates	190
Francisco carbonal acusto	1450
Od ACC I made	965
GA ACCI MAN	240
Cout per mais / ACC	94218

18/10/2018



Contexte spécifique (1)

- Validation du SDACD de Niamey le 28 avril 2016
- Choix de 3 communes cibles Ouro Gueladio, Say et Makalondi.
- Élaboration des 3 SDA Forestiers Communaux achevés, présentés aux 3 communes et choix des 9 villages cibles en mai 2017
- 9 PAGS achevés en novembre 2017 et validés en mars 2018
- Lancement des actions d'aménagement forestier de chaque commune-cible par la restructuration des SLG

Contexte spécifique (2)

- Travaux d'élaboration des 9 PAGS se sont étirés sur une longes (trop) période soit environ 18 mois : août 2016 (élaboration de la méthodologie d'évaluation des ressources ligneuses, délimitation et cartographie des massifs forestiers de décembre 2016-jameier 2017 a novembre 2017)
- Validation par le ministère en charge de l'environsement acquise agrés 4 mois (7 mars 2018) à la demande de la DGEF.
- Assiser des 10 et 11 mars à Torrodi avec fination d'une femille de route arrêtant les rôles des acteurs pour préparer le lancement d'une exploritation ligneuse durable des 9 sites forestiers et la restauration du site de Bengo.
- Tont l'enjeu est de s'assurer que les directives techniques et quotes de commercialisation seront effectivement respectées.

Contexte spécifique (3)

- Calculs des quotas avaient été établis à hauteur, selon les terroirs, de 30 à 50% des possibilités calculées.
- Au final, les 9 PAGS n'assureront que moins d'un pour cent de la demande de Niamey
- Quotas retenus (18 000 stères exploités sur une surface de 66 000 ha) ce qui est très faible
- Met en exergue la nécessaire extension spatiale des surfaces mises sous aménagement pour permettre un approvisionnement majoritaire réellement durable de la ville de Niamey.

Contexte spécifique (4)

- Enjeu du travail envisage (mite à la rémion 12 avril 2017 et la demande de la DCEF d'actualisation des 22 PAGS ex-Gesforcom) est double :
 - Reveir la méthodologie en voe d'envisager une extension spatiale rapide à même de fournir au moins 30% de la demande urbaine de Nizmey (soit de l'ordre de 150 000 tomes).
 - Limiter les effets des écueils qui relentissent le mise en place des PAGS, notamment le temps
 - très long nécessaire a la réalisation des inventaires, au traitement des données et le calcul des quotes d'exploitation et de commercialisation et
 - de validation, du fait de la lourdeur administrative ellemênse liée à l'obligation de l'intervention du ministre qui signe l'arrêté des PAGS, au titre de la loi.

Contexte spécifique (5)

- Le temps pris pour les 9 PAGS alaborés (18 mois) est long et apparait rédhibitoire si l'on veut assurer un approvisionnement durable de la ville.
- Ansc 65 000 ha, les 9 PAGS (sans Bango) assureront au mieux une production de 18 000 stères par au (ou 5 400 tonnes) soit un volume prélevé moyen à l'ha de 0,1 tonne.
- Si l'objectif est d'organiser un approvisionnement de 190 000 tomnes, ce sont donc au moins 1,8 million d'ha qu'il finst mestre sous aménagement soit, avec une surface moyenne par marché de 7200 ha un nombre total de marché de 230!
- L'enjeu va bien au-delà des 9 PAGS présentament élaborés!
- Il convient dans un premier temps de bien revoir les méthodes pour accélèrer les systemes de développement.

4

Contexte spécifique (6)

- Le 12 avril 2017, lers de la séason de restitation du processus d'élaboration des 9 generaiers PACE, il avait été refers la récessité de définir les conditions de la validation des PACE purs de la réport de des la validation des PACE purs de la réport de la réport de des la réport de la rép

 - práciser à quel niveau cette validation devrait se fière si l'on tient compte de l'article 30, aliméa 3, de la loi 2004-040 du 8 juin 2004 compte de Introcie 30, sinhe 3, de la les 1904-040 de la jum 2004 portant rispinar formation qui autoparque que l'applicant d'ammangement formation rout appressent par arribit de Montain charge des forits des les cas des farties de l'Etes et par l'autornit comptément décemblaire dans le cas des forits des collectivaits invitoriales."

 à cela rispisale le décert n'2016-015/PRN de 26 junier 2016 portant transfert des comptéments des monaurous de l'Etest sus Communes dans les demandant de l'éducation, de la Senté, de l'Hydrastique, et de l'Environnements.

Contexte spécifique (7)

- Pour tenter de résoudre ce problème dans des condit
- le projet propose une méthod pour l'élaboration des PAGS.
- L'exercice technique, pour vérifier la qualité des PAOS, sera fait sur les 22 PAOS en-Omforcon.
- L'espas n'est pas de déterminer les stocks (comme il seruit fait après inventore) mais de déterminer les quotas par approximation de l'état des formations végétales (après stratification). Des opérations vérité termin
- actes somes.

 B est clair égaliment qu'il est mécassire que l'état des stocks soit étable par un inventiern sational. Au Niger, malgré des étabs des formations forostèmes périarhaises stables en 2014 et 2015 respectivement pour les baseius d'approvisionement et basé sengré des provisionements et pour les després de Zinder et Manadi quis Nianney, il n'existe pas d'état exhaustif national.

Objectif général

- Elaborer les Plans d'Ameinagement et de Gestion Simplifiés (PAGS), aimsi que les Plans Simples de Gestion (PSG) des vingt deux terroirs (nombre à veirifier) d'intervention de l'ex-projet Gesforcom dans les communes rurales de Makalondi et Torodi
- Miss au point d'une methodologie permetrant l'actualisation de ces 22 PAGS ort-pesforcem sans qu'il soit nécessaire et utile de faire des inventeures.
- Méthodologie acceptée par la DGEF, base à une extension spetiale plus large des zones convertes par les PAGS du bassin de Niamey voire Maradi et Zinder
- Cette actualisation des quotas fixes en 2010 sera faite sur la b d'une délimitation cartographique à partir des limites des PAGS Gesforcom

Objectifs spécifiques

- présenter de la méthodologie pour convenance/acceptation avant le lancement de l'actualisation
- déterminer présiablement la liste des sites à retenir pour la reactualisat m en tenant compte des PAGS réalisés par Fonab
- reprendre les traveux de délimitation et de cartographie des XX terroirs cibles;
- reprendre les Plans d'Amétragement et de Gestion Simplifié (PAGS), ainsi que les Plans Simple de Gestion (PSG) dont les cartes d'occupation des sols, les cartes des blocs parcellaires et in fine évaluer les quotas de commercialisation autorisés dans le cadre des marchés ruraux ;
- déterminer les données financières et fixer les directives techniques des PSG (sur la base des PAGS/PSG « gesfortom 2010 -

Activités (1)

- identifier, lister et décrire (surfaces touchées, situations geographiques, quotas arrêtes) les PAGS ex-Gesforcom relativament aux PAGS réalisés par Fonsbes
- arrêter per PAGS les points « vérités terrain » à vérifier (sur la base des cartes d'occupations des sols des PAGS ex-Gesforcom sur la base d'une densité à justifier
- verifier, avec l'UCC, que les conditions socio-éc reprise de ces PAGS sont acceptées par les populations (SLG et chefs de villages)
- reprise des 22 PAGS (sur le plan des cartes d'occupation des sols, des blocs d'exploitation et les directives techniques d'exploitation)

Activités (2)

- vérifier les points « vérités terrains » disposés dans les espaces couverts par les 22 PAGS ex-Gesforcom en relation avec les images satellites les plus récentes (Sentinelles) et
- établir les liens avec les cartes d'occupation des sols établies dans les PAGS ex-Gesforcom notamment :
 - volumes stocks par strate
 - possibilités / nécessités de modifier les quotas retemis à l'époque sur la base des inventaire

Activités (3)

- Valider ce dispositif à l'échelle de la région (zone couverte par le SDACD de la ville de Niamey):
 - Choisir un site dans le département de Kollo et un dans le département de Dosso
 Réaliser les délimitations entre sites

 - Réaliser les études cartographiques avec une stratification similaire à celle réalisée par Fonabes
 - Assurer la convergence des volumes stocks
 - Arrêter les quotas

Annexe 12 : Projet de convention communale (concerne la commune de Say mais devra être adaptée à chaque cas de figure)

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

REGION DE TILLABERI DEPARTEMENT DE SAY COMMUNE URBAINE DE SAY

PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTEME COMMUNAL DE SUIVI DES FLUX DE BOIS-ENERGIE DANS LA COMMUNE URBAINE DE SAY

-0-0-0-

Vu la constitution du 25 novembre 2010 de la République du Niger en ses articles 164, 165, 166 et 167.

Vu la loi 2001-023 du 10 août 2001 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant les noms de leurs chefslieux modifiée et complétée par l'Ordonnance 2009-002/PRN du 18 août 2009;

Vu l'ordonnance 2010-54 du 17 septembre 2010 portant code général des collectivités territoriales de la République du Niger modifiée par l'ordonnance 2010-76 du 9 décembre 2010;

Vu le décret 2017-221/PRN/MISPD/AC du 23 mars 2017 portant nomination du Préfet de Say;

Vu le procès-verbal du 14 juillet 2011 portant élection du maire et de son adjoint ;

Vu la délibération n°008/CU/S du 17 juillet 2018,

La Commune Urbaine de Say représentée par son Maire et après accord de son conseil communal, avec le service de l'environnement représenté par le Directeur Départemental de l'Environnement de Say, en relation avec les structures locales de gestion (SLG) responsables du fonctionnement des marchés ruraux et de la mise en œuvre des PAGS, décide que,

Vu la nécessité d'asseoir une prise en charge durable du suivi, du fonctionnement des marchés ruraux et du contrôle de flux du bois énergie exploités dans la commune urbaine de Say,

Vu la nécessité d'impliquer tous les acteurs communaux dans la prise en charge de ce suivi pour une gestion durable des ressources forestières, une des principales activités économiques des populations résidente de la commune,

En raison de la mise en œuvre concertée du schéma d'aménagement forestier de la commune (SDAFC) et des plans d'aménagement et de gestion simplifiés (PAGS),

ARRETE

Article 1 : Une convention regroupant la commune urbaine de Say, la Direction Départementale de l'Environnement est adoptée. Elle précise les conditions dans lesquelles est mis en place, dans la commune urbaine de Say, un dispositif de suivi des flux de bois de feu à destination de la ville de Niamey par la mise en place conjointe d'un Système Communal de Suivi (SCS).

Article 2: La commune, au travers de ce dispositif, assure la bonne application du Schéma d'Aménagement Forestier Communal (SDAFC).

Article 3 : La commune assure, sous la responsabilité de son conseil, pour toutes les SLG dûment identifiées et autorisées à exploiter et commercialiser leurs produits ligneux, un ensemble de tâches d'appui et de suivi relatif aux flux de produits ligneux en provenance ou non des marchés ruraux ;

Article 4 : Pour la zone/partie territoriale de la commune sous aménagement, il sera procédé :

- à des prélèvements et reversements des taxes par les SLG;
- au suivi du respect des quotas de commercialisation par les marchés ruraux;
- au contrôle du respect des normes d'exploitation dans la dite zone telles que définies par les PAGS:
- à l'utilisation des fonds d'aménagement par les SLG conformément aux règles de gestion;
- Etc...

Article 5: Il est créé un Cadre de concertation qui est un organe de réflexion, d'orientation, de planification du suivi et évaluation destiné à appuyer la commune à l'atteinte de ses objectifs dans la mise en œuvre des PAGS. Sa constitution est approuvée par la commune urbaine par arrêté communal pris par le maire. Il est composé des membres ci-dessous désignés:

- trois (3) représentants des Structures Locales de Gestion des marchés ruraux,
- un représentant de la Commune, en la personne du Maire ou du Vice Maire,
- deux représentants de l'administration forestière comprenant le Directeur Départemental de l'Environnement et l'Agent forestier communal.

Le Maire ou le Vice maire de la commune copréside les réunions avec le DDE de Say ou son représentant. Le secrétariat du cadre de concertation est assuré par un agent du Système Communal Suivi (SCS) choisi parmi ses paires.

Article 6: Il existe au sein des communes un Groupe Technique de Gestion Durable (GTGD), chargé du contrôle du respect des normes d'exploitation dans la dite zone telles que définies par les PAGS. Ces GTGD sont composés de bénévoles désignés par les populations de villages dotés de marchés ruraux de bois et dont la prise en charge du fonctionnement est assurée par les fonds du SCS. Au niveau communal, le GTGD peut assuré le suivi administratif et fiscal des marchés ruraux et faire un point mensuel des recettes fiscales enregistrées au niveau des SLG et des reversements aux ayants droits.

Ce GTGD garantit à la commune le respect des prescriptions techniques définies par les PAGS notamment les normes et procédures techniques d'exploitation;

Article 7 : Le Cadre de concertation est chargé :

- du recrutement des agents de suivi des flux et de leur évaluation. Le recrutement est validé par le Maire à travers un arrêté municipal d'engagement qui précise les termes de référence ainsi que les conditions de leur engagement;
- d'organiser les réunions mensuelles, pour suivre, évaluer et impulser la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Forestier Communal;
- de déterminer le montant du prélèvement effectué par la commune sur les flux de bois constatés par les agents communaux ;

• de définir, d'accord parties membres (Commune, Environnement, Marchés ruraux), les conditions d'officialisation des GTGD, et les modalités de leur prise en charge.

Article 8 : Les règles/principes de suivi des flux de bois disposent que:

- les agents du Système Communal Suivi (SCS) agissent sous la tutelle de la commune (représentée par son conseil communal) et du DDE de Say (représenté par Communal de l'environnement de Say) et les populations à travers les marchés ruraux (MR) de bois (représentés par la Fédération des MR);
- les agents SCS bénéficient d'un contrat signé par leur tutelle qui leur fait bénéficier d'une rémunération mensuelle consentie par le cadre de concertation. Le montant de cette rémunération est déterminé par le conseil communal selon l'importance du flux de bois constaté, sur la base des données statistiques évaluées lors des opérations/enquêtes antérieures (2015, voir annexe). Le taux d'intéressement sera défini après la première évaluation de fonctionnement du dispositif et notifié par avenant, approuvé par le conseil communal à ce présent accord.

Article 9: La commune et les SLG sont solidaires et participent au paiement des indemnités des agents communaux.

Un contrat de droit privé est établi entre les agents communaux et la Commune urbaine de Say. Ce contrat est signé par le maire, approuvé par le DDE et la Fédération, et, est renouvelable tous les ans.

Article 10 : Conditions particulières

• Ce contrat peut être modifié en cas d'amélioration apportée par les membres du Cadre de concertation.

	ŀ	ait, le	_//20
Signatures:			

Le Maire de la Commune Urbaine de Say	
Le Directeur Départemental de l'Environnement de Say.	
La Fédération des Marchés Ruraux (MR) de bois	